

## Lutte contre la précarité numérique - dispositif prêt longue durée

Ce message pour vous informer que l'Université maintient son [dispositif de prêt longue durée](#) d'ordinateurs portables pour les étudiant.es en situation de précarité numérique.

Tou.tes les étudiant.es de la **L1 au M2** sont éligibles à ce dispositif s'ils attestent d'**une des situations suivantes** :

- Boursier.ère
- Demandeur/euse d'asile
- Bénéficiaire de la complémentaire santé solidarité
- Bénéficiaires Aide Médicale de l'État
- Bénéficiaire d'un Titre de Séjour en cours de validité et n'ouvrant pas le droit au travail
- Bénéficiaire d'un avis social d'une assistante sociale du CROUS ou de l'Université Lyon 2

Toutes les demandes se font en ligne sur la hotline informatique étudiante via leur intranet étudiant

(applis > assistance, puis sélectionner "dispositif précarité numérique").

Si l'étudiant.e ne remplit pas les conditions d'éligibilité, le GSN propose des prêts courte durée (3 semaines).

L'étudiant.e peut aussi contacter Emmaüs connect : [lyon@emmaus-connect.org](mailto:lyon@emmaus-connect.org)